

Le quatre pages

N°04 | octobre 2012

plan urbanisme construction architecture

PUCA

L'aménagement universitaire : quelles nouvelles configurations territoriales pour l'Île-de-France?

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les universités font l'objet d'un intérêt renouvelé des professionnels de l'aménagement et du développement territorial. Elles occupent une place considérable dans les réflexions des acteurs publics, tant au niveau national qu'aux différentes échelles locales.

En ce qui concerne la région Île-de-France, les préoccupations sont bien évidemment spécifiques, pour des raisons historiques, géographiques et institutionnelles. Toutefois la globalisation, l'essor d'une économie fondée sur la connaissance et la recherche d'un modèle de développement s'appuyant sur l'innovation font de la métropole parisienne une priorité nationale depuis plusieurs années. Il s'est donc opéré un revirement de situation après une période caractérisée davantage par une volonté de démocratisation de l'accès universitaire se traduisant par une déconcentration et un « désengorgement » des universités parisiennes.

Au moment où démarrent les assises nationales et régionales de l'enseignement et après deux décennies d'interventionnisme politique fort, il est important de faire un état des lieux et une évaluation des actions menées en faveur du développement du système d'enseignement, de l'immobilier et de l'aménagement universitaires. Un travail de recherche achevé en octobre 2012 apporte quelques éléments d'analyse sur les impacts territoriaux des différentes réformes universitaires. Si la région francilienne dispose de solides atouts et d'une densité importante d'établissements, on observe néanmoins une fragmentation du paysage francilien de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce qui amène en particulier à s'interroger sur la pertinence et la réalité de l'« effet cluster » de proximité géographique recherché à travers les Pôles de Recherches et d'Enseignement Supérieur (PRES).

[La démarche]

Ce *Quatre pages* du Puca s'appuie sur une recherche réalisée par Meriam Chaab, architecte urbaniste, dans le cadre d'un stage effectué d'avril à octobre 2012 sous la double direction de Pierre Bernard, responsable du programme « **Universités et territoires** » au Puca et de Patrizia Ingallina, Professeure à l'Université de Lille 1.

Ce travail a consisté à mettre en place dans un premier temps une base de données exhaustive des établissements franciliens d'enseignement et de recherche faisant partie d'un PRES. Pour cela, les données ont été collectées à partir de quatre sources principales :

- la Base Centrale des Établissements;
- le fichier surface de l'immobilier universitaire;
- l'annuaire immobilier des établissements d'enseignement supérieur;
- les divers sites Internet des établissements et des PRES.

Cette base de données a permis de réaliser une cartographie présentant un état des lieux de l'organisation structurelle et spatiale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Île-de-France. Dans un second temps, une cartographie dynamique a été réalisée montrant l'évolution spatiale des structures d'enseignement depuis les années 1990.

Cet « atlas » du paysage universitaire francilien a été complété par un travail de nature plus théorique visant à faire un état des lieux des travaux de recherche existants sur la place de l'université dans le développement d'une économie de la connaissance fondée sur l'innovation.

Le travail cartographique a été réalisé en partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France.

► Innovation et universités : une mise en relation croissante

L'innovation est un moteur de croissance économique important, c'est pour cette raison un objet de recherche privilégié pour les économistes depuis les années 1930. Mais aujourd'hui l'innovation dépasse le seul intérêt des recherches pionnières puisqu'elle est au cœur du modèle de développement de nombreuses grandes métropoles.

Dans ce cadre, tout type d'établissement et d'organisation ayant pour objet la production, le transfert ou la commercialisation de connaissances est particulièrement influencé par cette mutation économique. Ce sont ces structures que Klaus Kunzmann appelle les « *Knowledge Industries* » qui comprennent les universités, les centres de recherche, les centres scientifiques et technologiques...

Dans le modèle théorique de l'économie de la connaissance, ces structures sont considérées comme de véritables générateurs d'innovation. Elles doivent, dans un objectif de compétitivité et d'attractivité, répondre de manière de plus en plus efficace aux nouvelles exigences et aux enjeux du développement économique. Il n'existe pourtant pas de modèle prédéfini de *Knowledge Industries*, applicable à l'ensemble des métropoles. Leurs formes spatiales et organisationnelles varient en fonction du type de production, de la visée économique, du contexte géographique et politique... De plus, ce sont des modèles en évolution qui peuvent couvrir différentes échelles (s'implanter sur un territoire bien défini, ou bien en réseau...).

Les « *science cities* », notion encore récente, désignent la forme urbanistique de ces structures. Parmi les *science cities* figurent les clusters, les pôles de compétitivités ou encore les parcs scientifiques et technologiques. Ces *science cities* concentrent géographiquement des universités, des centres de recherche, des entreprises de haute technologie et des sociétés de service spécialisées afin de permettre une articulation de ces objets entre eux d'abord, mais également avec la ville environnante. Ces regroupements d'établissements s'accompagnent généralement de projets urbains importants intégrant des créations de logement, de réseaux de transport, de commerces et de loisirs.

Les universités occupent bien évidemment une place centrale dans ces structures. Le passage d'un développement de la connaissance dans les universités à des innovations produisant des retombées économiques et commerciales est devenu un objectif majeur des pouvoirs publics qui s'efforcent de favoriser, via des réformes de structure, de gouvernance et d'organisation spatiale, les liens entre universités et entreprises.

► Vingt ans de réformes universitaires et d'incitation à la compétitivité

En France, depuis plus d'une vingtaine d'années, une attention particulière est portée à l'enseignement supérieur et à la recherche

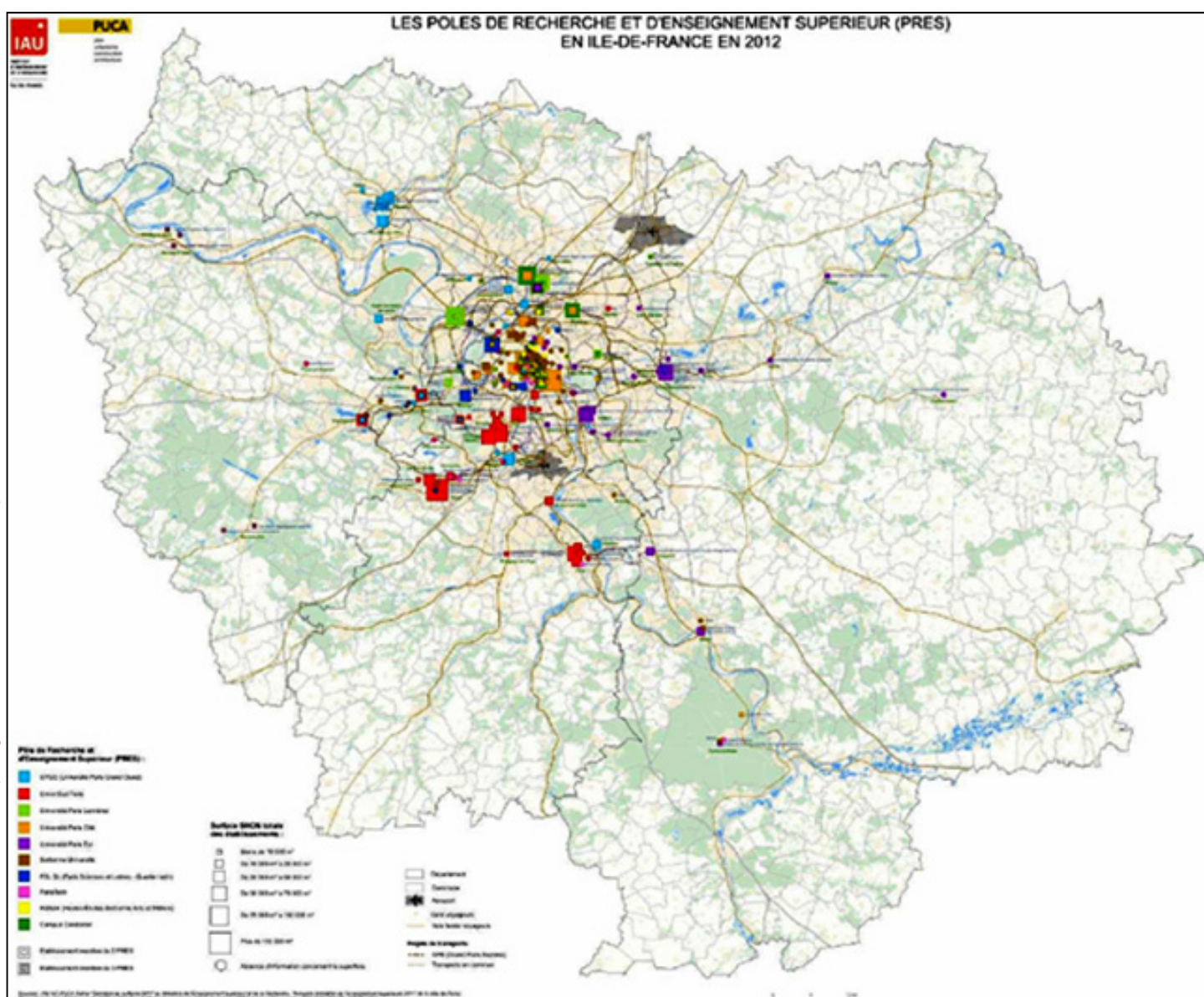
scientifique. Cela se manifeste essentiellement par un renouvellement de l'organisation des universités, des grandes écoles et des centres de recherches, par des actions concernant l'immobilier universitaire et la vie étudiante. Ainsi plusieurs politiques, instruments et documents stratégiques ont été élaborés ces dernières décennies. Sans prétendre être exhaustif, nous pouvons évoquer les plus marquants : le plan « Université 2000 » dont le lancement a eu lieu en 1991 et qui a abouti à la création de quatre universités dans les villes nouvelles; le processus de Bologne en 1999 portant sur la réforme Licence Master Doctorat (LMD) qui a considérablement modifié le système éducatif ; le « plan U3M » en 1999 imaginé dans un objectif de restructuration des sites universitaires parisiens ; le « schéma de service collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche » adopté en 2001 ... On a ainsi assisté à une succession de réformes et de plans d'actions.

Par ailleurs, le désormais célèbre « classement de Shanghai » (publié pour la première fois en 2003) permettant de déterminer le rayonnement de l'université à l'échelle mondiale est venu poser de nouvelles exigences et de nouveaux défis à relever en matière de compétitivité. Bien que très critiqué, cet outil a bouleversé les politiques universitaires et a orienté les réflexions du gouvernement. Ces réflexions ont incité au redéploiement des forces pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la métropole parisienne ainsi que dans les principales métropoles régionales.

Dans ce contexte, une nouvelle vague de réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a été lancée à partir de la seconde moitié des années 2000. La première concerne la création des PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) dont un des objectifs était de remédier à l'émiettement universitaire pour répondre aux exigences de compétitivité internationale. De plus, les « Opérations Campus » ont été lancées en 2008 : elles doivent se traduire par des opérations d'aménagement, de modernisation et d'amélioration du patrimoine universitaire. Puis en 2009 est venu s'ajouter le lancement des appels à projet « LabEx » - pour laboratoire d'excellence -, et enfin « IDEX » en 2011, initiatives d'excellence, dont le but est de promouvoir la visibilité des universités françaises à l'échelle internationale.

► L'évolution du paysage universitaire et scientifique francilien

Depuis les années 1990, les réformes successives de l'enseignement et de la recherche ont eu des impacts nombreux sur les universités franciliennes, tant en ce qui concerne la distribution spatiale des divers établissements (principalement avec la création des universités nouvelles et de l'université de Paris VII Diderot) que leur organisation et les stratégies de regroupements et d'alliances entre établissements (création de pôles de développement, de pôles de compétitivité, mise en place d'alliances *ad hoc* telle que *Paris Universitas*, instauration des PRES...). Cela a abouti à la création d'un paysage universitaire



en constante évolution, le terme de « paysage » étant entendu du double point de vue spatial et organisationnel.

L'ambition à travers toutes ces réformes successives est de créer des campus « d'excellence » caractérisés par un enseignement et une recherche de haut niveau. Il s'agit tout à la fois de promouvoir la qualité de l'enseignement français, de faire des universités une vitrine de la France à l'échelle mondiale, et de mettre en œuvre un dispositif qui assure le développement de l'économie de la connaissance et l'innovation. Cependant, au-delà de ces objectifs généraux, l'analyse de la mise en œuvre de ces dispositifs de regroupement révèle certaines tensions en Ile-de-France entre leur traduction spatiale et leurs intentions initiales.

En effet, au niveau territorial, la carte ci-dessous constituant une représentation spatiale des PRES révèle clairement une lecture territoriale complexe. Si l'on prend l'exemple du PRES Université Paris Grand Ouest (comprenant en particulier l'Université de Versailles et de Saint-Quentin en Yvelines), on constate qu'il

s'étend sur un territoire très vaste (qui englobe plusieurs départements) et discontinu. Ce dernier ne suit donc pas une logique de proximité géographique, ce qui était pourtant un des principes de base des PRES. Ainsi, on se retrouve avec un paysage universitaire francilien marqué par la fragmentation et la complexité.

► Une évaluation complexe des effets du morcellement

Une fois ce morcellement constaté, on peut s'interroger sur ses effets. On peut en premier lieu faire observer que le seul critère de proximité spatiale entre établissements d'enseignement, organismes de recherche et industries n'induit pas forcément des « capacités d'absorption » et de transfert des technologies fluides. En d'autres termes, le fait de les avoir réunis au sein d'un même espace ne signifie pas pour autant que les échanges vont s'opérer, et ce pour des

raisons historiques, sociales ou culturelles (par exemple, la présence au sein d'un même territoire de grandes écoles et d'universités qui sont séparées par des « clôtures » symboliques). A l'inverse, l'éparpillement géographique ne signifie pas forcément que les collaborations entre les établissements ne fonctionnent pas. Par exemple, dans le cas des établissements dont les formations se fondent sur les TIC, l'étendue territoriale n'est pas problématique puisque ces derniers travaillent principalement en réseau.

De plus, les activités d'enseignement et de recherche ne suivent pas les mêmes logiques. C'est d'ailleurs un des reproches couramment fait au classement de Shanghai qui ne prend pas en compte la dimension « enseignement » dans ses critères d'évaluation des universités. Or les deux activités obéissent à des logiques territoriales différentes : si la distance géographique des établissements d'un même PRES n'est parfois pas un frein à l'échange et à la collaboration entre chercheurs, c'est de fait plus compliqué pour les activités d'enseignement et la circulation d'étudiants pour lesquelles les contraintes de déplacement deviennent rapidement pénalisantes. Un autre aspect concerne les facteurs d'attractivité d'une université afin d'attirer des chercheurs et étudiants étrangers. Les critères de choix de ces acteurs se fondent sur la qualité de vie, les temps de déplacement, les services et équipements.... L'efficacité des réseaux de transport peut en partie compenser les effets du morcellement géographique. Or ces aspects urbanistiques (qualité du cadre de vie, équipements, réseaux...) semblent avoir été encore peu pris en considération dans les réformes universitaires successives.

Enfin, on peut souligner que les sociologues de l'innovation, et en premier lieu Bruno Latour, ont démontré que le passage de l'invention (les idées, les projets, les plans, les prototypes....) à l'innovation proprement dite (c'est-à-dire la première transaction commerciale réussie ou, plus généralement, la sanction positive de l'utilisateur) s'opère suivant un « scénario mystérieux » qui rend difficile l'établissement de règles génériques applicables à différents secteurs d'activités ou territoires. Pour autant, dans le modèle émergent des *science cities*, le critère de proximité géographique dans le processus partant de la production de savoirs et conduisant à l'innovation voire à la pré-industrialisation est fondamental. Les relations entre universités, entreprises et industries doivent être optimisées afin d'assurer la masse critique et de permettre un transfert des connaissances entre les trois entités de la manière la plus fluide possible.

Ainsi, au-delà des seuls aspects spatiaux, la complexité et les différentes contraintes à la mise en œuvre d'un processus d'innovation cohérent résident dans l'imbrication des échelles et dans la mobilisation des différents acteurs.

[Pour en savoir plus]

Chaab Meriam, 2012, *Université et stratégies d'aménagement : quelles nouvelles configurations territoriales pour Paris et l'Île-de-France ?*, Puca, Université de Lille 1, 137 p.

Lire également

Ingallina Patrizia (ed.), 2012, *Universités et enjeux territoriaux : une comparaison internationale de l'économie de la connaissance*, Ed. Septentrion, 320 p.

Kunzmann Klaus, 2009, "The Strategic Dimensions of Knowledge Industries in Urban Development", *DISP: The Planning Review* 177(2), pp. 40-47

« Les universités en Île-de-France », *Les cahiers de l'IAURIF*, n° 143, octobre 2005, 194 p.

Directeur de la publication

Emmanuel Raoul, Secrétaire permanent du Puca

Coordination

Bertrand Vallet

Rédaction

Bertrand Vallet

Maquette, mise en page

Christophe Perrocheau

Chargé de l'action au Puca

Pierre Bernard

Plan urbanisme construction architecture

Tour Pascal B

92055 La Défense cedex

Tel. : 01 40 81 24 72

<http://www.urbanisme-puca.gouv.fr>

ISSN : 2427-8912

